

BERTRY

INFOS

DECEMBRE
2021

www.bertry.fr

LE MAGAZINE
DE LA VILLE
DE BERTRY

BONNE ANNÉE 2022

L'école AURORE
Recensement de la population
Calendrier des fêtes 2022
Elections 2022
Urbanisme



**Ne jetons pas
nos masques
dans la rue**



Sommaire

4 - 5 Edito

6 Nouveaux arrivants (infos)

7 Manifestations / Site internet

8 - 9 Recensement 2022

10 - 11 - 12 Calendrier des fêtes



13 Voie de Guise

14 Foyer des Anciens / Travaux

15 Kiné / C.C.A.S. / Téléthon 2021

16 Nos écoles

17 - 18 Ecole Maternelle « Aurore »

19 Aménagements de circulation

20 Parking rue de la République

21 Infos SIAVED

22 Elections 2022

23 Ancien cimetière

24 Plan Local d'Urbanisme (PLU)

25 Dématérialisation d'urbanisme

26 Du côté de la CA2C

27 Infos pratiques



BERTRY 2022

M. Jacques OLIVIER
Maire de BERTRY

Les membres du Conseil Municipal

M. Jacques OLIVIER, Maire, et l'ensemble
des membres du Conseil Municipal vous
présentent leurs meilleurs voeux pour
cette année nouvelle.

En fonction de l'évolution de la pandémie,
nous organiserons comme chaque année une cérémonie.



L'édito

de Jacques

OLIVIER

Maire de Bertry

Votre conseil municipal a continué le travail pour entretenir, rénover et améliorer sans cesse la vie dans la commune. Si nous avons fait de la politique des enfants une priorité en ce début de mandat par la rénovation complète de l'école maternelle et la mise en place d'un self à la cantine, d'autres chantiers ont également été ouverts ou réalisés durant cette année 2021.

Profitant de la rénovation des rues Emile Zola et Victor Hugo, nous avons récupéré l'enrobé gratté en surface afin de terminer l'ouverture du chemin piétonnier de la Voie de Guise. Nos employés s'y sont attelés juste après les récoltes et aujourd'hui une belle balade est possible avec un grand bol d'air frais.

Après le remplacement des menuiseries extérieures, le foyer des anciens, sous la salle de fêtes, est lui aussi en pleine rénovation. Les sanitaires sont déjà carrelés et adaptés aux personnes à mobilité réduite comme l'impose la loi. Les plafonds ont été recouverts de dalles dites acoustiques réduisant la résonance et qui, avec un éclairage led apporteront un meilleur confort aux futurs usagers.

Du côté de l'école maternelle, le chantier avance en fonction de l'arrivée des matériaux... Nous croisons les doigts pour que le retard accumulé soit réduit et que ce bâtiment soit terminé, comme prévu, en juin. La mise en place des dispositifs de sécurité autour de cet établissement scolaire devrait également être programmée.

La révision de notre P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) nous oblige à mettre en cohérence, pour les dix prochaines années l'aménagement et l'évolution de notre commune. Un diagnostic et une réflexion sur l'habitat, la mobilité, les activités économiques, l'environnement doivent viser à assurer les conditions d'un développement durable dans l'espace, en prenant compte les besoins des habitants et l'ensemble des ressources de notre territoire. Nous sommes heureusement bien accompagnés par un cabinet d'étude spécialisé. Une partie de ces travaux est présentée dans ce bulletin, dans le contexte actuel, notre cadre de vie est un atout capital pour son développement. Ce sont en effet aujourd'hui, près de 16 Permis de construire qui sont validés ou en instruction sur cette année 2021. Notre commune est attractive, de par ses équipements, ses écoles, ses associations, son cadre de vie, ses commerces ..., peu d'habitations sont en vente et les locations

Mesdames, Messieurs,

C'est au moment d'écrire ces quelques lignes que j'entame la relecture du « Mot du maire » de l'an dernier.... Nous espérions la fin de la pandémie, une vaccination massive et un retour à une vie dite normale. Quelle déception ! Nous avons si peu avancé et cette année est passée tellement vite. Tous préoccupés par cette pandémie et son évolution, nous avons l'impression d'avoir oublié de vivre.... Je n'imaginai pas en écrivant les quelques lignes de 2020 que les restrictions sanitaires impacteraient si longtemps nos vies.

Pour mieux nous protéger et c'est son rôle, l'Etat nous impose des règles sanitaires strictes que nous devons respecter. Celles-ci ont gêné les activités de nombreuses associations, ce n'est pas le maire qui a décidé cela, comme le pensent certains mais le bon sens des dirigeants qui engagent leur responsabilité et souhaitent protéger les Bertrésiens. Ainsi le pass sanitaire obligatoire dans de multiples endroits ou activités, lié à la vaccination de masse de la population permet de limiter les formes les plus graves de la maladie. C'est sûrement en jouant collectif que nous combattons ce virus !

J'en profite pour remercier celles et ceux qui depuis l'arrivée du vaccin assurent les permanences le dimanche, dans la salle de fêtes, afin que chacun puisse se faire vacciner au plus proche de chez lui. Beaucoup de communes nous envient sur ce point et il nous faut prendre conscience de l'énergie dépensée au service des autres. Encore merci à Christophe et à toute son équipe !

Je tiens également à remercier les Bertrésiens qui, dans leur très grande majorité ont respecté toutes les préconisations dans un esprit citoyen. Continuons à prendre soin de nous, privilégier sa santé est indispensable.

sont très rarement vacantes. Ces dernières seront d'ailleurs encadrées par le permis de louer à compter du 1er janvier 2022. Un livret expliquant cette procédure accompagne ce bulletin. La mise en place de cette démarche n'a simplement vocation qu'à améliorer la qualité du parc locatif en luttant contre l'habitat indigne.

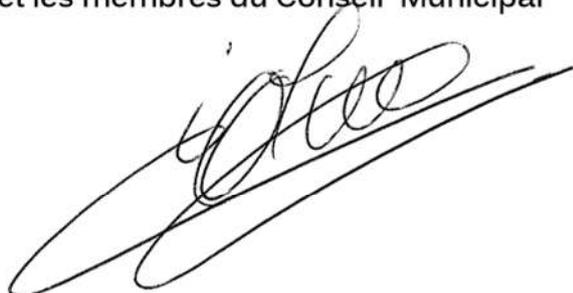
Mais tout n'est pas aussi idyllique, trop de fois cette année encore, nous avons déploré des incivilités, des désaccords entre voisins, des vitesses excessives, des stationnements anarchiques, des déjections canines et maintenant des masques sur la voie publique ou des déchets abandonnés ici ou là.

Une fois de plus, j'en appelle au civisme, à la responsabilité de chacun mais aussi **surtout au respect des autres**... Il faut savoir que dans bien des cas, ce sont nos services techniques qui interviennent pour faire face à ces incivilités et c'est de l'argent public qui pourrait être utilisé de meilleure façon ailleurs et au profit d'une meilleure qualité de vie !

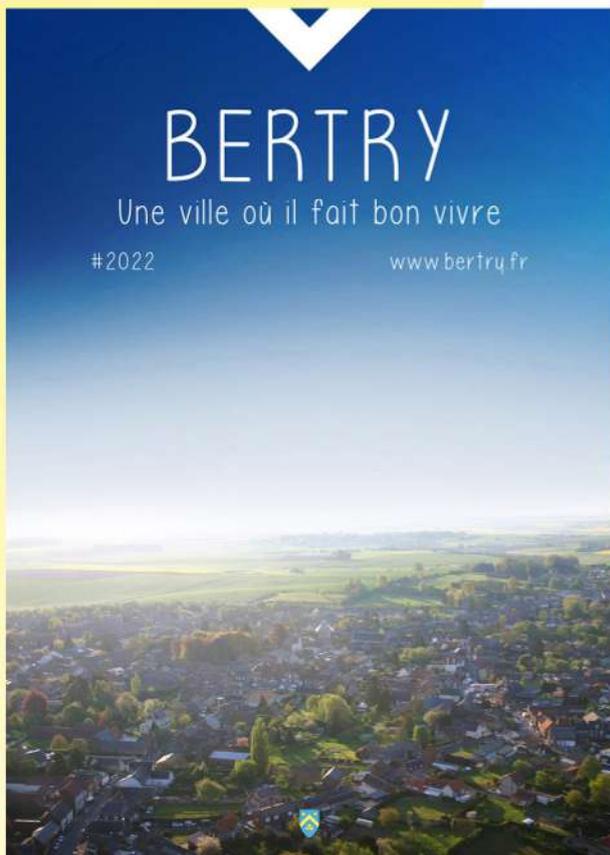
Vous comprendrez, à la lecture de ce bulletin, que le conseil municipal n'a pas de baguette magique mais que les membres n'ont d'autres soucis que de continuer à améliorer la vie dans la commune pour l'intérêt général et son attractivité. Sachez que les conseillers sont à votre disposition pour échanger sur divers sujets abordés par la suite ou échanger sur vos questions ou préoccupations du quotidien. N'hésitez pas !

C'est avec une pensée particulièrement pour celles et ceux qui souffrent d'une manière ou d'une autre ou qui ont souffert de cette pandémie que l'équipe du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter, à toutes et à tous de passer d'excellents fêtes de fin d'année. Que cette année nouvelle vous apporte de nombreuses joies, la santé et surtout le plaisir de revivre sans avoir à subir de nouvelles restrictions.

**Jacques OLIVIER, Maire
et les membres du Conseil Municipal**



Bienvenue à BERTRY !! Vous trouverez à l'accueil de la mairie toute la documentation nécessaire afin de découvrir la ville. En plus du site internet - www.bertry.fr - la ville dispose d'un livret de présentation, du bulletin municipal reprenant les actualités et les informations municipales ainsi qu'une page Facebook et une newsletter.



Faites-vous connaître auprès de la mairie

L'équipe municipale prête une attention toute particulière à l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune. Une fois par an, une cérémonie d'accueil est organisée salle Gambetta ou en salle des fêtes en leur honneur.

C'est l'occasion pour eux de rencontrer le maire, les élus, les employés communaux mais également les présidents d'associations locales afin de permettre à chacun de faire connaissance et de mieux connaître la ville, de se renseigner auprès des différents services existants, de connaître les activités proposées et de rencontrer d'autres habitants.

Avant votre emménagement :

Lors de votre emménagement, peut-être aurez-vous besoin d'une autorisation pour pouvoir stationner un véhicule devant votre logement. Dans ce cas, vous devrez prendre contact avec la mairie pour effectuer votre demande, au minimum trois semaines avant la date prévue.

Si vous effectuez des travaux, veillez à respecter les règles suivantes :

L'occupation de la voie publique (dépôt de benne à gravats, installation d'échafaudage, de cabane de chantier...) nécessite une autorisation par arrêté municipal, qui doit être demandée au moins deux semaines à l'avance en mairie.

Inscriptions scolaires et périscolaires :

Pour l'inscription de vos enfants à l'école, à la cantine et pour l'accueil périscolaire, contactez l'accueil de la mairie. Celui-ci vous redirigera vers l'établissement concerné. Attention, à Bertry, le périscolaire et toutes les activités concernant la garderie en général sont gérés par « Vacances Plurielles ».

Inscriptions sur les listes électorales :

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la commune auprès du service élections. Votre radiation sur votre ancienne commune se fera automatiquement. Ces demandes se font désormais tout au long de l'année. Toutefois, lorsque la demande est faite en vue de participer à un scrutin déterminé, cette demande doit être au plus tard déposée le sixième vendredi précédent le scrutin.

https://www.youtube.com/watch?v=Z10KF_V8CCO : vidéo sur Bertry (YouTube)
www.bertry.fr - mairie de Bertry - 1, rue Léon Gambetta - 59980 BERTRY
03 27 75 18 02 - mairiedebertry@orange.fr

Manifestations / Site internet



Médaillés du travail



Marche rose



11 novembre



Souvenir des déportés



8 mai



Marche MultiForm



Défilé du Père Noël



Tableau Mme. Carpentier



Tournoi de Foot



Le site internet et sa newsletter - Des articles et informations présentant la vie du village paraissent régulièrement sur le site de la commune - www.bertry.fr - Ils sont généralement présentés sur la page d'accueil avec parfois un lien vers un reportage plus long. Les manifestations sont également mises en ligne.

Abonnez-vous à la newsletter en cliquant sur « s'abonner » et remplissez les cases **NOM**, **PRENOM** & **Email** et recevez toutes les nouvelles de la commune.

Vous trouverez également sur le site les menus de la cantine, les documents d'urbanisme (PLU), la liste des associations, les précédents bulletins municipaux, les futures manifestations... ainsi que des photos et vidéos de la commune.



Le recensement démarré le 20 janvier !

Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.

Recensement 2022

A quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française : Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transports utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes : De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, les équipements...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité : La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (hôpitaux, écoles...), déterminer les moyens de transports à développer...

Comment ça marche ?

Votre commune recrute des agents recenseurs. L'INSEE participe à la formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Les agents effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte : Les agents se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle se trouvent leurs identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Si elles préfèrent remplir le questionnaire papier, les agents distribuent une feuille de logement ainsi que les bulletins individuels, puis ils conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Après la collecte : Le maire de votre commune signe un récapitulatif de l'enquête. Votre commune envoie les questionnaires à la direction de l'INSEE. L'INSEE procède à la saisie et au traitement des données, vérifie, valide les résultats et communique aux maires et au grand public.

Le recensement, c'est sûr - Vos informations personnelles sont protégées : Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Vos nom et adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.



**Le recensement
par internet,
c'est simple !**
Recensez-vous en ligne,
et gagnez du temps.





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Insee
en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

 le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

Calendrier des fêtes 2022

Janvier	Samedi 8 janvier	Cérémonie des vœux du Maire Salle des fêtes	Mars
	Vendredi 14 janvier	Soirée Danse de Salon avec d'autres clubs Salle des fêtes	
	Samedi 15 janvier	Tournoi de Foot Salle de sports	Avril
	Dimanche 16 janvier	Loto de l'Harmonie 15h00 Salle des fêtes	
	Vendredi 21 janvier	Représentation de Théâtre « La Misantroupe » - 19h30 Salle des fêtes	
	Samedi 29 janvier	Soirée théâtrale « Patrimoine » Salle des fêtes	
Février	Samedi 5 février	Assemblée Générale Dynamic Bertry - 18h00 Salle Gambetta	Avril
	Dimanche 6 février	Loto de l'Amicale Laïque Salle des fêtes	
	Samedi 19 février	Assemblée Générale Pétanque 2000 - 18h00 Salle Gambetta	
Mars	Samedi 5 mars Dimanche 6 mars	Foire Gastronomique Salle de sports	Avril
	Dimanche 6 mars	Randonnée solex Ch'tis coureurs - 9h00 Salle de sports	
	Samedi 12 mars	Concert de printemps Harmonie Municipale Salle des fêtes	Mai
	Samedi 12 mars Dimanche 13 mars	Vente de pigeons Club colombophile Salle Gambetta	
	Samedi 19 mars	Tournoi de Judo Salle de sports	
Samedi 19 mars	Gala de Danse de Salon Salle des fêtes	Mars	
Samedi 26 mars	Soirée théâtrale La Misantroupe - 20h00 Salle des fêtes		
Samedi 2 avril	Repas de l'U.S.B.C. Salle des fêtes	Avril	
Dimanche 10 avril	Election Présidentielle 1er tour Salle des fêtes		
Dimanche 17 avril	Paris - Roubaix Animations Place Fiévet		
Lundi 18 avril	Chasse à l'oeuf 10h30 Place de la gare		
Samedi 23 avril	Souvenir des Déportés 18h00 Monument aux Morts	Avril	
Dimanche 24 avril	Election Présidentielle 2d tour Salle des fêtes		
Dimanche 24 avril	Tournoi de Badminton Salle de sports	Avril	
Lundi 25 avril	Marche Multi'form 9h00 Salle des fêtes		
Dimanche 1er mai	Fête du travail Remise des Diplômes et Médailles Foyer des Anciens	Mai	
Dimanche 1er mai	Repas des Aînés Salle des fêtes		
Samedi 7 mai	Défilé du 8 mai Dépôt de gerbe - 18h00 Monument aux Morts		
Samedi 7 mai	Challenge de pétanque Pétanque 2000 - 14h30 Parc de la Brasserie		

Calendrier des fêtes 2022

Mai	Samedi 7 Dimanche 8 mai	Exposition Playmobil par les Ch'tis Coureurs Salle de sports	Samedi 2 Dimanche 3 juillet	Fête communale - Fête foraine Place Fiévet	Juillet	
	Dimanche 8 mai	Braderie / Brocante	Samedi 9 juillet	Réunion d'informations Accueil de Loisirs - 10h00 Salle Gambetta		
	Jeudi 26 mai	Concours de propagande Pétanque 2000 - 14h30 Parc de la Brasserie	Jeudi 14 juillet	Lâcher de pigeons - Levée des couleurs - 8h00 Monument aux Morts		
	Samedi 28 mai	Représentation théâtrale La Misantroupe - 20h00 Salle des fêtes	Jeudi 14 juillet	Retraite aux flambeaux - Soirée grillades - Feu d'artifice Stade Marcel Clément		
	Samedi 28 mai	Fête des mères Accueil des nouveaux arrivants Salle Gambetta	Samedi 16 juillet	Concours de propagande Pétanque 2000 - 14h30 Parc de la Brasserie		
Juin	Dimanche 5 juin	ROPARUN Animations toute la journée Gare	Dimanche 17 juillet	Tournoi de Foot « Jules Mairesse » organisé par l'U.S.B.C. Stade Marcel Clément	Août	
	Samedi 11 juin	Spectacle Magic Danse Salle des fêtes	Mardi 26 juillet	Sainte Anne Messe 10h00 - Concert 20h00 Chapelle Sainte-Anne		
	Dimanche 12 juin	Elections Législatives 1er tour Salle des fêtes	Vendredi 29 juillet	Kermesse de l'accueil de loisirs 15h00 Ecole Jules Leroux		
	Vendredi 17 juin	Assemblée Générale U.S.B.C. Salle des fêtes	Samedi 20 août	Concours de propagande Pétanque 2000 - 14h30 Parc de la Brasserie		
	Samedi 18 juin	Appel du 18 juin 18h00 Monument aux Morts	Dimanche 4 septembre	Messe au Calvaire		Septembre
	Samedi 18 Dimanche 19 juin	Festival de cerfs-volants Repas et démonstrations Stade Marcel Clément	Vendredi 9 septembre	Reprise de la Danse de Salon Salle des fêtes		
	Dimanche 19 juin	Elections Législatives 2d tour Salle des fêtes	Samedi 8 octobre	Remise de prix Pétanque 2000 18h00 Salle Gambetta	Octobre	
	Vendredi 24 juin	Assemblée Générale Budo Club Bertrésien - 19h00 Salle de sports	Dimanche 9 octobre	Loto de l'Harmonie « Ecole de Musique » - 15h00 Salle des Fêtes		
	Dimanche 26 juin	Kermesse des Ecoles Ecole Jules Leroux	Vendredi 14 octobre	Remise de chèques ROPARUN des Ch'tis Coureurs Salle des fêtes		

Calendrier des fêtes 2022

Novembre	Dimanche 6 novembre	Loto de l'Amicale Laïque 15h30 Salle des fêtes
	Vendredi 11 novembre	Armistice Messe et défilé - Vin d'Honneur
	Samedi 19 novembre	Soirée Quizz des Ch'tis Coureurs Salle des fêtes
	Dimanche 27 novembre	Concert de Sainte-Cécile par les Chorales de l'Amicale Laïque Salle des fêtes
Décembre	Vendredi 2 Samedi 3 Dimanche 4 décembre	TELETHON Animations et défis tout au long du Week-end
	Lundi 5 décembre	Hommage aux « Morts pour la France » Dépôt de gerbe - Vin d'Honneur Square A.F.N. - Foyer des Anciens
	Samedi 10 décembre	Belote de l'U.S.B.C. Salle des fêtes
	Vendredi 16 décembre	Concert de Noël par les Chorales - 20h00 Eglise
	Fin décembre	Spectacle de Noël par la municipalité Salle des fêtes

Le site internet :



www.bertry.fr

BERTRY

Dimanche 06 février
Voyage au Salon Rétro Mobile

02-06
FEBRU 2022

SALON RÉTRO MOBILE

LE PASSÉ À TOUTOURS UN FUTUR

Dimanche 06 février 2022
Départ en bus 8h00 devant la mairie - Retour 20h00

35€ / Adulte - 18€ / -12 ans

Chèque à l'ordre de Dynamic Bertry - Inscriptions en mairie
Renseignements : 06 69 12 25 46

Attention : Places limitées et uniquement réservées aux Bertréens jusqu'au 25 janvier 2022
ouvert aux extérieurs après cette date suivant liste d'attente

Pass sanitaire obligatoire

BERTRY

Samedi 5 mars
Dimanche 6 mars 2022

25^{ème} Foire Gastronomique & Artisanale

Salle de sports - rue Jules Guesde

Entrée Gratuite

Samedi 14h00 - 18h00
Dimanche 10h00 - 18h00

30 exposants
Animations Radio B.L.C.
Concours ...

Informations et renseignements :
www.bertry.fr

Voie de Guise

La voie de GUISE est ouverte, baladez-vous dans la nature !

L'an dernier, les brigades de la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis déboisaient un ancien chemin communal: "la voie de Guise". Cette ancienne voie était alors envahie par les ronces et les mauvaises herbes et l'eau y ravinait régulièrement par grandes pluies.

Ce parcours semblait être le prolongement de la rue de l'Egalité avant la création de la voie ferrée et menait vers Maurois. Aujourd'hui il aboutit au bois de peupliers sur la route de Maurois.

En début d'année, les employés de la commune ont pris le relais en y aménageant le sol qui était trop boueux. Nous avons profité de ces derniers jours de soleil pour finaliser cette opération avec l'abattage de deux arbres qui gênaient pour l'entretien ultérieur et le remblaiement avec des gravats sur les endroits les plus humides.

Profitant de la récupération des gravillons des rues Zola et Victor Hugo, nous avons pu poser une petite couche de cailloux qui seront vite recouverts par l'herbe dans les mois qui viennent.

Il est bien évident que ce chemin est interdit aux quads ou véhicules motorisés hors usage agricole ou d'entretien. Un arrêté municipal sera mis en place afin de pouvoir verbaliser. Il en est de même pour le parcours santé!



Le foyer des Anciens

Le foyer des anciens

Une salle utile mais qui manquait réellement de confort. La loi sur la mobilité nous imposait de mettre les sanitaires aux normes des personnes à mobilité réduite. Il a donc fallu modifier cet espace et le rénover par une isolation des murs extérieurs et la pose d'un nouveau carrelage.

Dans la grande salle qui avait une résonance importante, un plafond composé de dalles adaptées qui évitent le rebond des bruits a été posé. Cette technique nous a permis d'y intégrer un éclairage LED beaucoup moins énergivore.

Nous attendons maintenant la livraison des nouveaux meubles de cuisine ...

Réouverture vers février...



Travaux rues E. Zola & V. Hugo

Les rues Victor Hugo et Zola

Après la remise en état complète du réseau d'eau potable, la voirie de ces deux artères a été réalisée. J'entends déjà quelques remarques sur la vitesse excessive notamment dans la rue Emile Zola qui est souvent utilisée comme déviation du centre ville.

Une subvention du Département nous a été accordée pour ces rénovations dans le cadre des Aménagements Des Villages et Bourgs : 41 000 € sur un montant hors taxes de 94 991 €.

Une analyse de la réfection des trottoirs de la rue Victor Hugo est en cours. Elle porte essentiellement sur la nature des matériaux (béton désactivé, pavés autobloquants, enrobé, ...). Le montant approximatif est de 50 000 € ...

Une très grande majorité des rues sont maintenant en excellent état, les seuls inconvénients de circulation restent la vitesse excessive et le stationnement anarchique ou polluant de certains véhicules. Un peu de respect semble nécessaire dans ces domaines !



Masseur - Kinésithérapeute

Courant janvier, l'espace santé Pasteur devrait accueillir une nouvelle Kinésithérapeute, Mme. LUTA Madalina.

Elle s'installera progressivement durant le premier semestre 2022.

Un compte Doctolib sera créé pour la prise de rendez-vous en ligne et ses coordonnées vous seront communiquées par newsletter prochainement.

La kinésithérapie est une spécialité paramédicale qui utilise des mouvements actifs ou passifs. Ces indications sont autant préventives que thérapeutiques, notamment pour la rééducation. Pratiquée par des masseurs-kinésithérapeutes et remboursée par la Sécurité sociale, elle soulage les affections locomotrices, neurologiques ou respiratoires.



C.C.A.S. Colis des Aînés

Vous vous êtes rendu compte que le colis était moins important que d'habitude. Une partie de la livraison n'a pas été faite. Les membres du C.C.A.S. vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs voeux pour 2022.



Téléthon 2021

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



**3 ET 4
DECEMBRE
2021**

2338€

Tous nos remerciements aux bénévoles qui ont organisé cette manifestation ainsi qu'à tous les donateurs.

Nos écoles

Depuis la rentrée scolaire de Septembre, les 96 élèves de l'école maternelle, ont pris place dans les préfabriqués et la classe près du préau, en attendant que notre école « Aurore » soit rénovée.

Un changement important pour chacun, mais très rapidement, tout le monde a trouvé ses marques, enfants, ATSEM et enseignantes, que nous remercions beaucoup pour leur implication et leur sens de l'adaptation à cette nouvelle organisation.



En primaire, où sont scolarisés 148 enfants, nous avons accueilli 2 nouvelles enseignantes, en remplacement de Mme Pamart, qui a pris sa retraite. Certaines classes ont pu reprendre les cours de natation, d'autre bénéficient de cours de tennis de table avec un intervenant diplômé.

Malgré la situation sanitaire, nos chères têtes blondes ont repris une vie quasi normale d'écolier, avec des protocoles modifiés régulièrement et imposés par le ministère de l'Éducation nationale, nous demandant de nous adapter, chose que nous avons toujours respecté.

Après les vacances de Toussaint, nous avons eu l'obligation, malgré tout, de fermer 2 classes, (une en primaire et une en maternelle) pendant 7 jours, comme le stipule le protocole lorsqu'un élève est testé positif dans la classe. Toutes les familles concernées ont été informées de la marche à suivre par les directrices, afin que tout se passe au mieux. Les enfants ont pu reprendre l'école après cette période d'isolement.

Chaque jour, les directrices, les équipes enseignantes, les ATSEM et les dames de service mettent tout en œuvre pour que les enfants soient accueillis dans nos écoles dans les meilleures conditions possibles en continuant le respect des gestes barrières. Pour tout cela nous les en remercions tous et toutes.

Du 18 au 22 avril les CM2 actuels et ceux de l'an dernier partiront en séjour nature.

Chaque année les enfants de la classe de CM2 partent à la neige en février pour une semaine de vacances.

Les membres de l'Amicale laïque ont donc proposé à la municipalité d'organiser en remplacement un séjour dans la base de loisirs d'Amaury qui se trouve à une cinquantaine de Km. Les parents des familles ont été informés et ont très majoritairement adhéré au projet qui est bien plus sécurisant.

Les enfants de la classe de CM2 de 2020 et 2021 partiront donc du 18 au 22 avril accompagnés d'adultes accompagnant du village et d'animateurs. Ils pratiqueront sur place des activités de découverte scientifique, historique, artistique et des sports de nature (orientation, cyclo, randonnées...)

Le financement est assuré comme auparavant par tiers :

- Parents des élèves concernés _____ 125€
- Amicale Laïque _____ 125€
- Municipalité _____ 125€

Nous leur souhaitons un excellent séjour et ne manquerons de vous informer au jour le jour des activités qu'ils pratiquent.





Ecole Maternelle « AURORE »

On ne peut pas dire qu'ils n'avancent pas mais pas aussi vite que nous l'aurions souhaité.... Il est en effet difficile aujourd'hui de se procurer tous les matériaux nécessaires et globalement un petit retard sur un autre petit retard fait que les semaines passent ...

Heureusement, l'isolation de la toiture (25 cm d'épaisseur) vient juste d'être livrée et dès début janvier, l'étanchéité définitive du bâtiment permettra autres corps de métier d'ouvrir leur part de réalisation.

Beaucoup de choses ont évolué, tel le bardage extérieur qui sera modifié en teinte et en matériaux. Rien de bien grave, la qualité de réalisation sera la même si ce n'est l'aspect global du bâtiment.

Nous avons profité de cet automne pluvieux pour nettoyer la cour végétalisée de l'école, démonter les parterres, évacuer les vieux arbustes et replanter des arbres fruitiers.

Les menuiseries devraient être posées dans la première quinzaine de l'année, laissant ainsi le chantier de bardage évoluer.

En parallèle, les extérieurs seront modifiés et une nouvelle clôture devrait apparaître.



Une isolation thermique dernier cri...

Le bâtiment de base sera complètement isolé avec des matériaux très performants. Sur la toiture, ce sont près de 25 cm d'isolation qui seront posés sur toute la surface (environ 600m²). Cette structure sera assez porteuse si, dans quelques années, nous avons l'intention d'y ajouter des panneaux solaires produisant de l'eau chaude ou de l'électricité.

Toutes les écoles de France doivent maintenant être équipées de ventilation permettant le renouvellement de l'air ambiant. Dans cette école, comme à Jules LEROUX, nous avons fait le choix d'un échangeur thermique qui récupère les calories de l'air vicié pour réchauffer l'air entrant.

Des équipements modernes :

Dans la grande salle de jeu ou salle d'évolution, la décision a été prise de remplacer les radiateurs placés en bas de mur par des éléments chauffants intégrés dans le plafond. Cette solution évitera, dans cette salle dédiée à des activités physiques, que les enfants ne se cognent sur des angles saillants ou de couvrir ces radiateurs par des caches protecteurs.

Comme précédemment, chaque classe sera équipée d'un vidéo-projecteur relié à un système ou un serveur de base. Les enfants pourront donc ainsi travailler également sur le tableau numérique et les tablettes individuelles qui y sont reliées.

En extérieur :

L'enrobé de la cour ayant, au fil des années, été malmené par les racines et les hivers, la cour de récréation devra être également entièrement rénovée. Des arbres fruitiers ont déjà été plantés et un espace jardin est maintenu. Une première éducation à la nature... et au développement durable, sachant que Tartinette et sa copine Tartine reprendront place dans leur enclos.

Des sanitaires entièrement rénovés.

Les anciens sanitaires posés à la construction de l'école étaient en assez mauvais état. Les évacuations vont être remplacées et tout le matériel sera remis à neuf. Les carrelages seront également remplacés.



Parking rue de la République

La mairie s'est portée acquéreur du terrain et de l'habitation au 12 rue de la République.

Pour les anciens, c'est la parcelle qui correspond globalement à l'emplacement de l'« ancien photographe ». Le prix fut négocié avec les propriétaires (55 000€) pour une superficie proche de 9 ares.

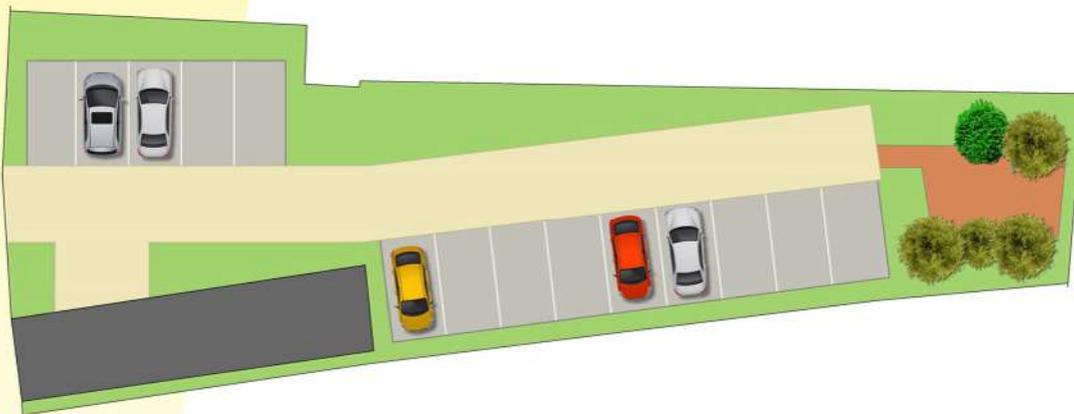
Si dans un premier temps, l'intention était de supprimer le logement, il s'avère qu'après étude plus poussée, celui-ci pourrait assez facilement être transformé en local commercial. D'une surface d'une centaine de m², ce bâtiment pourrait facilement accueillir une ou deux cellules en fonction de la demande.

Le fond du terrain serait conservé en espace nature ou îlot de fraîcheur avec plantations d'arbustes...

Un parking d'une quinzaine de places avec infiltration des eaux pluviales permettrait d'améliorer le stationnement de la rue de la République et des abords de la rue Gambetta. Les parents d'élèves pourront également profiter de cet espace pour déposer leurs enfants à l'école maternelle située à 75 mètres de porte à porte!

Une école n'est pas un DRIVE !

MAIS PETITE COMPARAISON : Une distance relativement courte que chacun parcourt facilement avec un caddy sur le parking lorsqu'il va faire ses courses dans un supermarché !



Mettons-nous au ver !

au ver !

Petit guide du compost à la maison



Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un processus naturel qui permet aux déchets organiques de la cuisine et du jardin de se décomposer avec l'aide de micro-organismes, champignons et d'animaux de sol. Ces déchets sont transformés en un amendement 100% naturel et d'excellente qualité : le compost

Ce que je peux composter

Les déchets verts

- ⇒ Epluchures de légumes et de fruits
- ⇒ Mauvaises herbes
- ⇒ Feuilles vertes
- ⇒ Restes de récolte du potager
- ⇒ Marcs de café, sachets de thé
- ⇒ Restes de repas et de pain en petites quantités, ...

Les déchets bruns

- ⇒ Feuilles mortes et fleurs fanées
- ⇒ Branchages broyés
- ⇒ Essuie-tout et mouchoirs en papier
- ⇒ Cartons bruns découpés en morceaux (salis mais non souillés par des produits polluants)
- ⇒ Papier journal
- ⇒ Copeaux, paille, foin
- ⇒ Litières d'animaux herbivores
- ⇒ Coquilles de noix concassées

Ce que je peux composter avec précaution

- ⇒ Restes de viandes et de poissons (en petits morceaux au centre du tas)
- ⇒ Plantes montées en graines (tomates, potirons et quelques mauvaises herbes)
- ⇒ Plantes malades
- ⇒ Cendres de bois

Ce que je ne peux pas composter

- ⇒ Matières synthétiques (nylon, etc.)
- ⇒ Plastiques, métaux, verre
- ⇒ Cendres de charbon
- ⇒ Magazines
- ⇒ Litière pour chat
- ⇒ Contenu de sacs d'aspirateur
- ⇒ Bois traités ou vernis

Le saviez-vous ?

Les déchets organiques et/ou végétaux représentent en moyenne 30% du poids d'une poubelle domestique !



J'achète un composteur

Choisissez-le en fonction de la taille de votre jardin, en moyenne :

- 400 litres pour une surface de moins de 500 m²
- 600 litres pour une surface de plus de 500 m²

Astuces

Installez votre composteur de préférence dans un endroit semi ombragé, à l'abri du vent et à même la terre ou sur des dalles espacées de 2 cm. Faites en sorte qu'il soit facilement accessible pour retourner régulièrement et récolter votre compost.

Les 3 règles d'or du compost

1. Je mélange les matières

Pour réussir votre compost, mélangez les déchets de catégories opposées : les déchets verts avec les déchets bruns, les matières humides (gazon, déchets de cuisine...) avec les matières sèches (papier, branches...) et les déchets grossiers avec les plus fins.

Bien composter, c'est avant tout l'art de savoir bien mélanger !
Moitié déchets verts, moitié déchets bruns, fractionnés et intimement liés.

2. J'aère régulièrement

Sans air, les déchets fermentent et des odeurs désagréables apparaissent. Mélangez régulièrement le compost pour bien l'aérer.
Garanti sans mauvaises odeurs !

3. Je surveille son humidité

Après quelques mois, vérifiez la bonne teneur en eau de votre compost. Prenez une poignée de matière et pressez-la. Si l'eau coule en abondance, votre compost est trop humide : incorporez des déchets secs.

Si l'eau ne coule pas, votre compost est trop sec : arrosez-le.

Si quelques gouttes perlent au travers de vos doigts, vous avez atteint l'humidité idéale !



Mulching - Paillis

Je pratique la tonte mulching !

- ⇒ Je gagne du temps lors de la tonte, et l'entretien en est facilité.
- ⇒ Je ne ramasse plus l'herbe.
- ⇒ Je ne stocke pas de déchets verts chez moi.
- ⇒ Je garde l'humidité du sol et protège la pelouse de la sécheresse.



J'utilise mes déchets en paillis pour couvrir le sol !

- ⇒ Je limite les mauvaises herbes.
- ⇒ Je ne retourne plus le sol pour l'aérer.
- ⇒ Je nourris et protège le sol.



Je broie mes branches

- ⇒ J'utilise le broyat en paillis.
- ⇒ J'alimente le composteur en matière sèche.



Vous ne possédez pas de jardin ?

Pas de problème, les plaisirs de fabriquer du compost sont aussi à votre portée ! Semblable au compostage traditionnel, le **vermicompostage** vous permet d'obtenir un engrais naturel à partir de vos déchets organiques de cuisine.

Pour aller plus loin

Vous avez un projet (animation, atelier...) sur le compostage ou le vermicompostage ?

Contactez le SIAVED
par téléphone : 09 70 19 21 73 par mail : prevention@siaved.fr ou sur le site internet : www.siaved.fr

Quand utiliser mon compost ?

Après 6 à 9 mois, le compost est mûr. Il est devenu un engrais idéal pour toutes les plantations d'intérieur et d'extérieur: pelouses, arbres et arbustes, potager, plantes vivaces, haies, semis, etc.

Le compost enrichit le sol, améliore sa structure et sa teneur en eau, tout en atténuant l'érosion par l'eau et le vent.



Comment doser mon compost ?

- Au jardin d'agrément :**
1/2 seau de 15l / m²
- En jardinière :**
- 1/3 de compost,
- 1/3 de terre,
- 1/3 de sable
- Au potager :**
1 seau de 15l / m²
- Sur gazon :**
à la volée





Elections 2022

Les prochaines élections sont l'élection présidentielle en avril 2022 et les élections législatives en juin 2022.

Présidentielle :

1er tour : 10 avril 2022
2d tour : 24 avril 2022

Législatives :

1er tour : 12 juin 2022
2d tour : 19 juin 2022

Vous venez d'arriver à Bertry :

Élections : peut-on s'inscrire et voter la même année ?

Oui, mais il faut faire cette démarche au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection. Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription est repoussé jusqu'au 10e jour précédant le 1er tour. Par ailleurs, en cas d'erreur de l'administration, vous avez jusqu'au jour de l'élection (ou du référendum).



Comment s'inscrire :

En ligne :

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

Sur le site : [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

En mairie :

Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669 (disponible en mairie)

- **Rappel** : certaines personnes font l'objet d'une procédure d'inscription spécifique : Le Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans

La carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1er tour de l'élection (ou référendum).

Vérifier son inscription sur les listes électorales

Il est possible de vérifier son inscription sur la liste électorale à l'aide de ce téléservice :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Tombes abandonnées au cimetière

Une procédure de reprise de concessions en état d'abandon est en cours.

Des procédures de ce type ont déjà été réalisées précédemment et des concessions ont pu être récupérées.

Le critère qui déclenche la procédure de reprise des concessions en état d'abandon est le défaut d'entretien. C'est l'élément clé que la commune recherche en priorité. En effet, en achetant une concession, le concessionnaire s'oblige à maintenir sa concession en bon état. En ne le faisant pas, il ne respecte plus une des parties du contrat de concession et c'est pour cette raison que la commune peut y mettre un terme prématurément, en respectant toutefois certaines règles fixées dans le but de protéger le concessionnaire.

art. L. 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles. Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession."

Les concessions faisant l'objet de cette procédure sont marquées de cette plaquette :

**Cette concession réputée
en état d'abandon fait l'objet
d'une procédure de reprise.**

**Prière de s'adresser
à la mairie.**

Réf. Concession :

A



Il est strictement interdit de les enlever, les jeter ou les déplacer sur d'autres concessions. Elles sont répertoriées. Nous vous invitons à prendre contact avec la mairie si votre concession fait partie de celles concernées.



Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Ce document est très important pour le futur développement de la commune. Il va gérer pour les dix années qui viennent les emplacements, le nombre des futures constructions. Un règlement permettra également d'éviter les litiges de voisinage, de respecter l'architecture locale ainsi que les espaces naturels autour du village.

D'ores et déjà, nous savons que les nouveaux textes sur la non artificialisation des terres agricoles devraient très nettement réduire nos capacités d'expansion en périphérie. Cette contrainte nous oblige à inciter tous les propriétaires d'espaces naturels en centre de village à les utiliser comme surface constructible.

Dans cette perspective, le site TRITUBE pourrait nous rendre près d'un hectare de surface constructible. Les négociations avec l'Etablissement Public Foncier qui prendrait en charge la démolition des bâtiments et le nettoyage de l'espace avancent. Une convention vient d'être validée par le Conseil Municipal et cet organisme sera bientôt propriétaire du site. Après travaux, celui-ci sera cédé à la commune moyennant 20 % des frais engagés.

Nous devons maintenant réfléchir au devenir de cet espace. Quel type de logements ? Quel partenaire ? L'année 2022 sera certainement importante dans l'évolution de ce projet et peut-être verra-t-elle l'arrivée d'engins de démolition.

Ce document d'urbanisme définira également les zones qui seront constructibles ou qui pourront être aménagées. Nul doute qu'elles ne conviendront pas à tout le monde, il y aura des grincements de dents ! Sachons bien qu'en 2007, lors de l'élaboration du premier PLU, chacun souhaitait que son terrain soit en zone constructible, au regard du prix au m². Avec le recul, assez peu de parcelles ont été mises en vente malgré de belles promesses...

Dès que le document arrivera en phase de finalisation, une réunion publique sera programmée avant la communication des documents aux partenaires associés qui participent à son élaboration.

Il faut savoir que la commission est composée de conseillers municipaux, des représentants du Département, de la chambre d'agriculture, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, du Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis, D'autres sont invités aux réunions en fonction du sujet abordé.

Ce document est donc réalisé en tenant compte des textes en vigueur, des contraintes et des restrictions mais surtout avec l'avis de tous ces partenaires...



Dématérialisation des demandes d'urbanisme

A quoi ça sert ?

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Les objectifs de la dématérialisation de l'application du droit des sols :

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, dit programme Démat.ADS, répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne.

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples :

Pour les usagers (ou les pétitionnaires) :

un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment ;

plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes ;

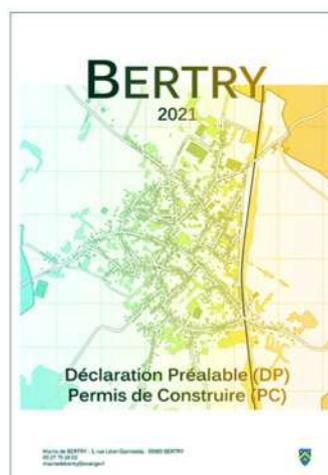
plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier ;

des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

Pour les services des collectivités (guichets uniques, centres instructeurs, services consultables) :

une amélioration de la qualité de dossiers transmis aux services instructeurs, avec la suppression des étapes de ressaisie, source d'erreur ;

une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés) ;



Afin de vous aider dans vos démarches d'urbanisme, vous pouvez trouver en mairie un petit guide explicatif (gratuit) concernant les pièces à fournir pour chaque dossier de déclaration préalable ou de permis de construire.

LE PROJET CARSON

Un important projet d'implantation dans la zone d'activité de Caudry. Cette entreprise spécialisée dans la remise en état de véhicules d'occasion provenant ou pas de sociétés de location s'implanterait sur un espace de 14 hectares et ouvrirait ses portes sur une centaine d'emplois.

Cette année nouvelle devrait voir apparaître les bâtiments mais également les procédures de recrutement et de formation qui sont prévues.

LE CREMATORIUM

Ouvert en 2014, cet établissement accueille de plus en plus de familles dans le deuil et voit sa croissance évoluer. En 2021 comme en 2020, plus de 1000 crémations ont été réalisées atteignant ainsi le seuil prévu lors de l'étude d'implantation.

L'ouverture de ses deux salons funéraires a également permis de réduire les déficits de fonctionnement essentiellement causés par l'investissement dans le bâtiment. Une équipe professionnelle stable y accueille maintenant, dans un profond respect, les familles en les conseillant et en les aidant dans ces moments difficiles.

UN TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORTS

Avec le passage en communauté d'agglomération, l'ex communauté de communes du Caudrésis Catésis a eu obligation de prendre en charge les transports sur son périmètre.

A partir de janvier 2022, cette compétence deviendra effective mais la Région qui assume depuis plusieurs années la gestion de ce service passera doucement « la main » à notre communauté. Cette compétence dont le montant de fonctionnement est proche de 3 Millions d'€uros est pour le moment financée par le remboursement ou compensation de la Région.

Dans les mois qui viennent, les logos sur les bus évolueront mais le service restera assuré par la société PLACE qui détient la délégation de service public jusqu'en 2027.



Infos Pratiques

Mairie :

Tél : **03 27 75 18 02**

Mail : mairiedebertry@orange.fr

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00

Le samedi :

9h00 - 12h00

SAMU : 15

Sapeurs Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Pharmacie de garde : www.servigardes.fr

Communauté d'Agglomération :

Tél : **03 27 75 84 79**

Mail : www.caudresis-catesis.fr

Pour plus d'informations sur :

- La collecte de vos déchets,
- La réparation/remplacement d'un bac,
- Les horaires de déchetteries,
- La carte d'accès aux déchetteries

Tél : **08 00 77 55 37**

Site : www.siaved.fr

Suite aux mesures gouvernementales concernant la COVID-19,

les rendez-vous avec M. le Maire se font uniquement par téléphone.

La prise de rendez-vous se fait à l'accueil de la mairie par téléphone uniquement.





**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



Ce n'est pas
parce qu'on n'en parle plus
que la grippe a disparu.
Vaccinez-vous.



La vaccination contre la grippe peut se faire en même temps que
la vaccination contre la Covid-19. Parlez-en à un professionnel de santé.

PROTEGEZ-VOUS, VACCINEZ-VOUS CONTRE LA GRIPPE